



CREPS
AQUITAINE



ANNEE 2009/2011

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE ,
DE L' EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS

Spécialité: Activités Équestres

Mention : Équitation
en formation en alternance

CREPS AQUITAINE
653 Cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX
Coordonnatrice de la formation: Florence DONARD
florence.donard@creps-aquitaine.fr
05.56.84.68.92
Secrétariat du service formation :
05 56 84 48 10
Adresse électronique : formations@creps-aquitaine.fr

En collaboration avec le
Comité Régional d' Equitation
Hippodrome du Bouscat
BP 80095
33492 LE BOUSCAT Cedex
05.56 28 92 22

Quels sont les capacités professionnelles
et les débouchés offerts par le B.P JEPS ?

Le BP JEPS permet l'enseignement contre la rémunération de la discipline et permet d'accéder aux diplômes suivants :

Le B.E.E.S. 2ème degré qui permet le perfectionnement technique et la formation des cadres et confère une qualification approfondie en gestion des activités physiques et sportives.

Le B.E.E.S. 3ème degré qui donne une qualification pour l'expertise et la recherche.

Ces diplômes permettent d'exercer la profession d'éducateur sportif, à titre libéral ou salarié d'une association, d'une entreprise...

Ils permettent aussi de se présenter à certains concours de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale

Quelles sont les modalités d'obtention du B.P JEPS ?

Les 10 Unités Capitalisables (U.C) sont validées indépendamment les unes des autres et doivent être obtenues au plus tard dans les 5 ans qui suivent l'entrée en formation.

Les épreuves de certification sont de plusieurs types et valident chacune différentes UC ou parties d'UC.

Le stagiaire doit satisfaire à des épreuves de pédagogie, des épreuves techniques à cheval, un dossier sur le centre équestre où il effectue sa formation en alternance et une épreuve écrite.

Les différentes épreuves de certification se déroulent soit en centre de formation, soit dans les centres équestres.

Un rattrapage pour chaque certification est prévu durant la formation en cas d'échec à une épreuve.

Comment suivre avec succès une formation au BP JEPS ?

Pour suivre une formation au BPJEPS, il n'est généralement pas exigé la possession de diplômes particuliers. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'être titulaire du Baccalauréat.

Néanmoins le stagiaire devra être capable d'assimiler les parties théoriques de la formation et être en possession, dès le début, des pré-requis sportifs indispensables afin d'aborder les épreuves de sélection et le cursus complet avec les meilleures chances de succès. Un bon niveau de pratique personnelle et une expérience de la compétition dans la spécialité est indispensable.

La formation en alternance se déroule d'une part au CREPS pour les cours théoriques et en Pôle technique pour l'équitation et la pédagogie, et d'autre part dans un centre équestre agréé par le CREPS avec un enseignant diplômé qui sera le tuteur du stagiaire

Ce tuteur ainsi que la structure devront répondre à un cahier des charges assurant la bonne qualité de la formation du stagiaire durant les périodes passées dans le centre équestre.

De même le stagiaire devra participer pleinement à la vie et au fonctionnement du centre équestre pour pouvoir appréhender pleinement son futur métier.

Formation au BPJEPS ACTIVITES EQUESTRES Mention EQUITATION

(Sous réserve d'agrément du Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports)

Durée : 21 mois à temps plein d'octobre 2009 à juin 2011

Calendrier prévisionnel : (sous réserve de modification)

Dépôt du dossier d'inscription : 30 juin 2009

Tests d'entrée: 1^e quinzaine de septembre (à préciser)

Début de la formation : 5 octobre 2009

Fin de la formation : 28 juin 2011

Volume horaire total : environ 770 h en Centre de formation et 2100 h en Centre Équestre

Conditions d'inscription :

- Etre âgé(e) de 18 ans au moins à l'entrée en formation
- Etre titulaire au minimum du Galop 6
- Etre titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) qui remplace l'Attestation de Formation aux Premiers Secours

Conditions d'admission :

- 1) Être déjà titulaire ou réussir les exigences préalables à l'entrée en formation comportant une épreuve de dressage, un parcours de CSO, et une épreuve de travail d'un cheval non monté (longe, saut en liberté ou longues rênes) .
- 2) Satisfaire aux tests de sélection comprenant :
 - les notes attribuées sur les épreuves précédentes
 - un parcours de cross
 - une épreuve d'entretien avec le jury portant sur le curriculum vitae et le projet professionnel

Inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation et aux épreuves de sélection :

A partir de mars 2009 s'adresser au Secrétariat des formations du CREPS :

- Soit en retirant directement le dossier d'inscription dans nos services,
- Soit en le téléchargeant sur le site creps-aquitaine.fr
- Soit en le sollicitant par courrier (**accompagné d'une enveloppe timbrée à 1,35 € et libellée à votre adresse pour le retour**),

Frais d'inscription : 80 € pour l'ensemble

Ce diplôme comporte 10 Unités capitalisables :

UC Transversales à tous les BPJEPS

- UC1** Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- UC2** Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- UC3** Préparer un projet ainsi que son évolution
- UC4** Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité

UC Spécifiques à l'activité

- UC5** Préparer une action d'animation
- UC6** Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation
- UC7** Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles

UC Spécifiques à la mention

- UC 8** Conduire une action éducative
- UC 9** Maîtriser les outils techniques de la spécialité
- UC10** Adaptation à l'emploi

Coût indicatif de la formation: environ 7700 €

(sous réserve de modification)

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle
Les stagiaires relevant de la formation initiale peuvent bénéficier d'aides du ministère en charge des Sports.

Un service d'accueil et de conseil existe au CREPS afin d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas.

Renseignements sur les dispositifs de
financement des formations :

Mme Jocelyne AUVARD

05 56. 84. 80 56

jocelyne.auvard@creps-aquitaine.fr